



Communiqué

Toute pression patronale à l'encontre des agents de l'inspection du travail doit être sévèrement et publiquement condamnée par le ministre (suite au CTM du 12 décembre 2011)

En préalable à la tenue du CTM du 12 décembre, l'ensemble des organisations syndicales a demandé que le ministre affirme publiquement son soutien aux agents de l'Inspection du Travail en rappelant ses prérogatives, les principes de la convention OIT 81 qui régissent son intervention, l'étendue de ses missions et les conséquences d'un non respect du droit du travail.

Cette demande a été exprimée, suite à la campagne menée par l'UDEI (MEDEF et CGPME de l'Indre) mettant en cause la légitimité des contrôles de l'Inspection du Travail, lors du CTM du 24 novembre et lors de la rencontre avec la DGT du 30 novembre.

Cette condamnation publique est d'autant plus nécessaire que sur l'ensemble du territoire obstacles et outrages se multiplient sans soutien public du ministre ainsi que nous l'avons dénoncé au CTPM du 27 septembre.

Face aux réponses ambiguës de la directrice de cabinet du Ministre, en présence de la secrétaire générale des ministères sociaux, du DGT et du DAGEMO, les organisations syndicales ont refusé de siéger tant qu'elles ne seraient pas informées qu'un texte a été signé par le ministre condamnant publiquement et sans équivoque les actions de l'UDEI.

Toutes nos organisations syndicales appellent chaque agent à signer la pétition « *Toute pression patronale à l'encontre des agents de l'inspection du travail doit être sévèrement et publiquement condamnée par le ministre* ».

(la pétition nationale est à retourner à la permanence de la CGT TEF
par mail syndicat.cgt@cgt.travail.gouv.fr ou par fax. 01/53/36/33/01